



Mise en place charte télétravail

Par ShadoWarrior59

Bonjour,
je suis cadre dans une entreprise de 50 salariés.
Depuis mon arrivée je travaille sur un rythme de 3 jours de télétravail / semaine et 2 jours sur site.
Rien n'est écrit dans mon contrat de travail.
La société a décidé de mettre en place une charte de télétravail plus contraignante (2 jours de télétravail, pointage, ...)
Puis-je refuser d'appliquer cette charte ?
Merci pour votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Non puisque votre contrat ne vous accorde pas de droits particuliers à ce sujet.

L'employeur doit laisser un délai de prévenance raisonnable entre l'annonce et la mise en place de la nouvelle organisation pour que les salariés puissent s'organiser.

Par Henriri

Hello !

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13851]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13851
[/url]

A+